

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 février 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 février 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Laurence CHAUDET

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 68

**Etaient présents : 50 (dont 2 suppléants)**

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 31**

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Michel TREMORI - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Patricia GIELLY - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

**Excusés ayant donné pouvoir : 18**

Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Alain LABROT - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Didier GILLET a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Eric RICHARD - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Alain NICOLAS

**Marchés Publics**

**009-2025 Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune de Séderon**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

**Vu** le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 accompagné de ses annexes ;

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

**Vu** la délibération de la CCBDP n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

**Vu** la délibération n° 128-2023 du 27 juin 2023 approuvant l'acquisition d'un terrain pour la création de la nouvelle déchèterie pour le secteur des Hautes-Baronnies ;

**Considérant** l'étude de faisabilité menée en décembre 2022 ;

**Considérant** que la CCBDP souhaite construire une nouvelle déchèterie intercommunale dans la ZA du Plan d'Oriol sur la commune de Séderon afin de répondre aux normes du code du travail, aux normes environnementales et aux exigences d'une activité en pleine expansion ;

**Considérant** que le projet est soumis à la réglementation ICPE applicable aux déchèteries ;

**Considérant** que la CCBDP souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour une durée globale d'exécution de 36 mois à compter de la notification du contrat comprenant une réalisation de travaux estimée à 12 mois ;

Ainsi, une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 22 novembre 2024 soumise aux articles L.2123-1 et R.2123-1° du code de la commande publique sur le profil acheteur de la CCBDP et dans un Journal d'annonces légales (JAL) Le Dauphiné Libéré Ed.07-26. La remise des offres était fixée au 6 janvier 2025 à 12h00.

Les membres de la Commission Projet Marchés, régulièrement convoqués le 17 janvier 2025 à 09h30, ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres (RAO) et proposent de retenir l'attributaire suivant :

**Groupement conjoint solidaire :**

SARL CEREG (mandataire), SELARL HLSA, sous-traitance SAS GAIPAR ;

**Pour un montant de la mission :**

- Taux de rémunération ..... 8.27 %
- Forfait de rémunération provisoire pour la mission de base en €HT ..... 62 000.00
- Forfait des éléments de missions complémentaires : OPC + SSI en €HT ..... 11 000.00
- Soit un coût total de la mission de base et missions complémentaires en €HT ..... 73 000.00
- Soit un coût total en €TTC de ..... 87 600.00

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 68**

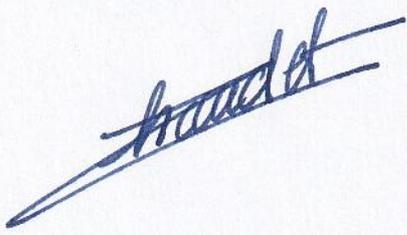
**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** sur avis de la Commission Projets Marchés, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie à Séderon au groupement conjoint solidaire SARL CEREG (mandataire), SELARL HLSA, SAS GAIPAR (sous-traitant) ;

**D'AUTORISER** le Président à signer et notifier le marché et tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Laurence CHAUDET



Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/02/2025

Mise en ligne le : 21/02/2025

Ampliation à : SCG Nyons